

Bonheurs et malheurs du « médiateur ». Sur la fonction sécuritaire d'une institution socio-éducative

The ups and downs of a “mediator.” The security function of a socioeducational institution

Sylvain Bordiec

Number 57, Spring 2007

Les compétences civiles, entre État sécuritaire et État social

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/016391ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/016391ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordiec, S. (2007). Bonheurs et malheurs du « médiateur ». Sur la fonction sécuritaire d'une institution socio-éducative. *Lien social et Politiques*, (57), 105–114. <https://doi.org/10.7202/016391ar>

Article abstract

In this article we examine the on-the-ground situation of managing security in “difficult” urban settings. The data come from a field study conducted between 2003 and 2006 in a neighbourhood covered by France's *politique de la ville* [urban policy]. Clarification of the stances adopted and the positions generated by multiple investments *in* and *by* security can be achieved by spotlighting the volunteer responsible for a socioeducational institution, a person who is located at the intersection of competing interests.

Bonheurs et malheurs du « médiateur ».

Sur la fonction sécuritaire d'une institution socio-éducative

Sylvain Bordiec

Depuis le début des années 1980, l'État français investit fortement dans la sécurité¹. Les politiques menées sont orientées par la nécessité exprimée de traiter l'insécurité générée par les désordres urbains dans les quartiers d'habitat social. La question sécuritaire engendrant une redéfinition des politiques de régulation et de défense des espaces publics, la police et la justice abandonnent le monopole de ces tâches. La territorialisation de l'action publique, amorcée depuis les mesures de décentralisation et incarnée par la politique de la ville, favorise la redistribution des responsabilités dans le domaine de la sécurité: le traitement de l'insécurité est désormais envisagé selon une logique partenariale qui, en incitant la mise en relation des autorités politiques locales avec les acteurs de la police, de la justice et de l'action sociale, implique non seulement la définition de nou-

velles attributions, mais aussi l'invention de nouveaux métiers. L'enquête de terrain menée de 2003 à 2006 sur les institutions d'encadrement juvénile d'un quartier populaire parisien a permis d'observer les multiples incidences de cette gestion inédite de l'ordre public. Comme dans d'autres espaces, les structures enquêtées, en même temps qu'elles sont désignées comme des partenaires de la politique de la ville dans le traitement des difficultés sociales, sont mobilisées pour constituer des relais effectifs de la politique sécuritaire locale (Poupeau, 2002: 391). Ici, l'étude de l'activité sociale d'une institution socio-éducative va permettre d'explorer les pratiques spécifiques générées par ces mobilisations. Ce projet, qui s'appuie sur des données de type ethnographique², imposera, dans un premier temps, d'identifier et de caractériser les fondements de la constitution de l'institution en par-

tenaire de la lutte contre l'insécurité. Dans un premier temps, nous observerons cet usage du monde associatif comme une des multiples expressions de vulnérabilité sociale générées par l'«effritement de la société salariale» (Castel, 1995). Dans un deuxième temps, l'attention portée à la pratique du responsable associatif permettra de rendre compte des conditions de possibilité d'une institutionnalisation³ à la fois déterminée par la participation à la politique sécuritaire locale et par un engagement dans la protection de la jeunesse face aux autorités locales. Nous pourrions voir que l'accès à cette fonction implique d'occuper une *position-limite*, à l'intersection des intérêts des faiseurs de sécurité et de ceux des groupes désignés comme acteurs de l'insécurité. Dans un troisième temps, l'étude des mobilisations contradictoires de l'institution donnera à comprendre ce que les

usages sociaux des thèmes de la sécurité et de l'insécurité, en favorisant la fabrication et l'occupation de ce type de positions institutionnelles, produit comme rapports de force spécifiques.

Le Centre local éducatif et culturel: la rencontre entre des acteurs précaires et les politiques sociales dans un quartier populaire

Aux Genêts⁴, l'urbanisation est typique des marges du Nord parisien, avec une densité élevée de logements sociaux, Habitations bon marché (HBM) et Habitations à loyer modéré (HLM), aux abords du boulevard Périphérique et des boulevards maréchaux, ainsi qu'une importante implantation d'équipements sportifs. Situé dans l'ouest de Paris, ce quartier est peuplé par un peu moins de 10 000 personnes. Les employés et les ouvriers représentent 34 % de la population active. Le taux de chômage est de 18,6 %, alors que la moyenne parisienne n'est que de 12 %. Les familles d'au moins quatre enfants, pour la plupart issues d'une immigration récente, constituent 10 % de la population. Par ailleurs, la proportion de

jeunes est ici équivalente à la moyenne parisienne: 15 % des habitants ont de 10 à 25 ans⁵. Le quartier est de fait intégré au Contrat de ville⁶ parisien pour la période de 2000 à 2006. La politique de la ville est ici représentée par les agents d'une équipe de développement local. Ils sont encadrés par un chef de projet, chargé de mission à la Ville de Paris dans le cadre de la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration (DPVI), ainsi que par le délégué de l'État de la mission Politique de la ville de la préfecture de Paris⁷. Dans cet arrondissement, le quartier d'enquête est depuis plusieurs décennies un espace de concentration des problèmes sociaux. Il existe ici, dans les espaces publics, des phénomènes de trafic de stupéfiants, de prostitution et de tapages nocturnes. Compte tenu de l'effet insécurisant attribué à ces usages, la politique sécuritaire locale vise prioritairement ce quartier. Comme la plupart des autres espaces parisiens de ce type, il n'est pas concerné par les dispositifs publics de médiation et de sécurisation qui se développent dans les banlieues et les quartiers populaires des grandes villes⁸. Néanmoins, l'espace d'enquête est visé par le contrat de sécurité de l'arrondissement, qui, dans le cadre élargi du Contrat parisien de sécurité, désigné lui-même comme une « convention thématique du contrat de ville », veut « développer les réponses de proximité à la délinquance, [...], lutter contre le sentiment d'insécurité, aider les publics en difficulté [...] et renforcer les actions de partenariat ». Ce contrat associe le commissariat, les représentants du Parquet, les

inspecteurs de l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux, le chef de projet Politique de la ville et les structures d'encadrement juvénile, dont le rassemblement, dans le cadre de ce contrat, sous l'étiquette « associations de prévention » indique qu'elles sont désignées comme des partenaires obligés du traitement local de la déviance.

Le Centre local éducatif et culturel (CLEC) fait partie de ces partenaires. La structure est une association régie par la loi de 1901, créée par Béatrice Castaldi et Gabi Oliveira en 1997. Béatrice Castaldi habite dans la banlieue parisienne avec son mari, Hubert, dirigeant d'une petite société de graphisme dans notre quartier parisien, jusqu'en 1995. Dès 1992, Béatrice, aidée par Gabi Oliveira, propose, dans le petit local vétuste de l'entreprise, une activité payante de soutien scolaire aux jeunes. Béatrice est née en 1966 en Seine-et-Marne. Ses parents d'origine italienne sont ouvriers spécialisés. Titulaire d'un CAP de secrétariat, elle accumule les contrats de travail précaires. Gabi Oliveira est, quant à lui, né au Portugal, en 1967. Il rejoint ses parents en France en 1980. Sa mère est concierge, son père chauffeur de taxi. La vie familiale est perturbée par les accès de violence de ce dernier. À 16 ans, après être passé par les classes professionnelles spécialisées, le Portugais sort du lycée technique local sans diplôme. S'il a des difficultés à lire et sait à peine écrire, il fait preuve d'une certaine aisance discursive.

L'accession à des compétences spécifiques

Gabi devient usager du Centre d'initiation sportive (CIS)⁹ local, dirigé par Jean Matubian¹⁰, moniteur d'éducation physique et sportive de la Préfecture de police de Paris. En 1984, le jeune Portugais, sous la responsabilité du policier, commence à s'«occuper¹¹» de jeunes d'origine maghrébine et noire africaine qui forment le public majoritaire du centre. Il se montre souvent agressif et violent, la protection de Jean Matubian le «sauve» à plusieurs reprises de la prison. Gabi commence à cultiver un goût très prononcé pour les armes, et les mondes de la police et de la justice l'attirent fortement. Le moniteur prend en charge «des jeunes délinquants». Il a une position d'intermédiaire entre ces jeunes, les policiers et les acteurs de la justice. Gabi essaie de «l'imiter». À partir de ses 21 ans, il «travaille» avec Mme Suter, une juge pour enfants. Au nom de l'institution, il demande s'il «peut intervenir dans certains dossiers». La magistrate lui fait confiance et le sollicite pour prendre en charge des jeunes condamnés: le Portugais commence ainsi à accueillir des jeunes, qui effectuent, dans le cadre du centre, des heures de Travail d'intérêt général (TIG)¹². Quand des «gars font des conneries» les menant devant les tribunaux (ce sont essentiellement des vols, des infractions au Code de la route et du trafic de stupéfiants), Gabi se porte volontaire pour les soutenir durant la procédure judiciaire. Pour gagner sa vie, il fait plusieurs Travaux d'utilité collective (TUC)¹³, avant de se stabiliser dans les «heures de ménage». Si les jeunes connais-

sent, comme l'observe François Dubet, des formes de marginalité liées «à la fin du monde industriel qui ne peut créer des systèmes d'identifications stables, ni assurer l'intégration des nouveaux venus» (Dubet, 1995: 23), ils développent néanmoins des formes de résistance à la domination subie. Partant, l'investissement de Gabi dans cette pratique de soutien relève des logiques d'adaptation à la relégation qui se structurent dans les quartiers.

Le CLEC et la prise de rôle institutionnel de Gabi

En 1997, Valérie et Gabi fondent le CLEC. Elle en est la directrice, lui le secrétaire. La création de l'association est pour lui une étape d'émancipation du cadre offert par le centre sportif. Le CLEC devient une des institutions pour la jeunesse locales les plus subventionnées par la politique de la ville. Valérie s'investit dans les tâches administratives et le soutien scolaire. Gabi se concentre sur la «médiation¹⁴»: il va, de façon intensive, à la rencontre des jeunes. Le CLEC dispose de créneaux horaires pour la pratique du football. L'aide aux devoirs est dispensée du lundi au vendredi. Jusqu'au printemps 2004¹⁵, l'activité de l'institution s'organise autour de ces propositions. Valérie est présente à l'association tandis que Gabi est souvent dehors, pour ce qu'il appelle «des interventions»: quand des jeunes importunent des habitants, quand des adolescents se battent, quand certains d'entre eux refusent de se soumettre aux injonctions des policiers, le médiateur est mobilisé, soit par des habitants, soit par les agents de police avec qui il est

engagé dans une collaboration informelle. Le major Beloch¹⁶, officier de police de la mission de prévention et de communication du commissariat d'arrondissement, joue un rôle essentiel dans cette association favorisée par le fonctionnement de la Police urbaine de proximité¹⁷. Les choses se passent comme si Gabi atteignait le monde de la police par un itinéraire inhabituel. Partant, les «interventions» consistent aussi à aller «libérer» des jeunes «au poste». Les interpellés peuvent indiquer qu'ils sont encadrés par Gabi, et ce dernier peut s'«arranger» avec ses interlocuteurs pour que le «gamin sorte». Des juges d'application des peines et des agents de probation du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (SPIP)¹⁸ sollicitant le médiateur pour insérer les jeunes condamnés dans la structure, le CLEC devient un partenaire privilégié de cette instance. «Tu sais, quand il y a un gamin, je lui trouve toujours une solution à ce gamin [...], c'est des gamins à qui je peux pas dire “Rentrez chez vous”, tu comprends ce que je veux dire?» dit Gabi. Celui-ci est extrêmement attentif aux pratiques des groupes de pairs juvéniles. Les interactions avec les parents aiguissent sa sensibilité à ces usages. Quand certains s'inquiètent du comportement de leurs enfants, il arrive qu'ils mettent Gabi à contribution. Dans ce cas, ce dernier «convoque» les adolescents concernés. Le médiateur reçoit des dizaines d'usagers, chaque jour de la semaine, de 10 heures du matin à 2 heures le matin suivant. Ces visites ne correspondent pas toutes à des besoins aussi urgents que la pré-

paration d'un dossier en vue d'une comparution au tribunal. Les jeunes peuvent simplement être présents, car ils trouvent là un lieu réconfortant.

Le médiateur obtient de la reconnaissance à la fois d'une population juvénile en difficulté sociale et d'institutions publiques demandeuses de ses compétences et intéressées par les effets régulateurs de sa présence dans l'espace local. L'accès à cette légitimité spécifique a des effets pratiques, non seulement sur la façon qu'il a d'envisager son action, mais aussi sur les modes d'appropriation de son offre. Gabi conçoit le CLEC comme une force d'opposition aux « injustices » dont est victime son public. En étant solidaire de leurs situations, le médiateur signifie à ces jeunes qu'il les comprend et que, d'une certaine manière, il fait partie de leur monde, tout en travaillant à le transformer. Cette posture qui le rapproche de jeunes souvent déscolarisés, disposés à commettre des vols et à faire du trafic de stupéfiants, tend à favoriser son *assimilation* à eux. Cependant, en mobilisant ceux qui, selon lui, ont le pouvoir d'« arranger les choses » – les personnalités poli-

tiques et les représentants de la justice et des forces de l'ordre –, et en se faisant ainsi, auprès des autorités locales, l'interprète des conditions sociales et des problèmes juvéniles – les élus et les policiers trouvent en le Portugais un acteur très disponible et en même temps contraint de s'appuyer sur eux –, Gabi accède à une position le maintenant à une certaine distance du mode de vie caractéristique des jeunes qu'il fréquente. Alors que sa tendance à être colérique et agressif reste manifeste, le médiateur occupe une position de pivot entre d'un côté les acteurs de la sécurité et de l'autre ceux accusés ou soupçonnés de créer de l'insécurité.

Entre sécurité et insécurité : la position incertaine du médiateur

Même si le médiateur montre ses difficultés à se maîtriser, sa présence constante favorise une sorte de consensus primordial sur le fait qu'il est socialement utile. À la fin des années 1990, alors qu'il est « en galère » et squatte un appartement vide, l'adjoint au logement¹⁹ facilite son emménagement dans un petit studio HLM. Se précise alors l'idée que les ressources du Portugais en font un allié légitime dans le travail de sécurisation de l'espace local²⁰.

L'habilitation du CLEC comme force de paix sociale

De nombreux habitants considèrent que le médiateur, en étant à la fois proche des jeunes et des policiers, rassure la population : il rend possible la communication entre les différentes parties. Amanda²¹, membre de l'équipe de développement local, souligne le

fait que « Gabi, lui, il touche la population qui nous intéresse, les jeunes les plus durs, et on voudrait créer des ponts entre le CLEC, eux et les autres institutions ». À propos de son appartement, Gabi dit : « Ils m'ont mis à la Voilière, comme ça je vois les dealers dans la rue²² ! ». La légitimation du Portugais en tant que producteur de paix sociale est corrélée à la volonté municipale et policière qu'il soit un informateur régulier et fiable sur les faits de délinquance commis ou susceptibles de l'être dans l'espace local. Les élus et les policiers donnent à entendre ce répertoire d'attentes complémentaires. Le major Beloch évoque le Portugais en ces termes : « Gabi, il est le seul à 3 heures du matin à aller chercher un jeune au commissariat s'il faut ; les autres, les éducateurs et tout le reste, ça fait longtemps qu'ils ne sont plus là, et il rassure, parce que c'est toujours allumé ». Le maire adjoint à la sécurité²³ estime, quant à lui, que « Gabi, dans le cadre du contrat de sécurité, est un partenaire comme les autres, ils ne doivent pas hésiter à nous informer [...], c'est pour l'intérêt général qu'il faut nous mettre au courant de la toxicomanie ! ». Parmi les partenaires associatifs du contrat de sécurité, Gabi, compte tenu de sa position spécifique, est le plus susceptible de détenir des informations compromettantes et donc intéressantes pour la municipalité et les policiers.

Pour lui, le quartier est le terrain d'élection de la confusion et du vice. Il s'y sent à sa place et ne peut pas y échapper. En plus d'être consubstantiel au quotidien, ce tumulte est la matière première de sa vie sociale. « C'est dingue, je

suis responsable d'un quartier, quand même, et je me marre comme ça!» lance Gabi un après-midi au printemps 2005, comme pour exprimer son étonnement d'allier ce pouvoir ressenti sur les choses et les personnes à des satisfactions à s'acquitter des gestes qu'il impose. Il dit aussi: «Putain, c'est dingue, je suis avec les quatre trucs qui dirigent la France, le ministère de l'Intérieur, le JAP, le Parquet et la Police.» Le médiateur souligne là ce qu'il voit comme un paradoxe: il faut être dans son extraordinaire situation – à plusieurs reprises, il dit qu'il «mérite un livre» – pour côtoyer en même temps «la racaille» et ceux qui incarnent les forces sociales les plus puissantes. Cette vision a à voir avec la perception des divisions sociales développée par Gabi: le monde est fondamentalement partagé entre les gens libres et ceux pour qui l'horizon de la prison fait partie de la réalité, entre les individus qui, forts du pouvoir de juger, décident du destin des individus et ceux dont on punit les comportements et les tendances. Le sentiment de légitimité du Portugais se traduit par une inclination à penser le CLEC non seulement comme une contre-force sociale, mais aussi comme un chaînon manquant entre les forces de l'ordre et le jeune public. «La police, elle travaille bien pour moi», s'autorise à dire Gabi quelquefois. «Faut pas croire ce qu'il dit, hein, M. Sarkozy: la délinquance, elle baisse pas, c'est toujours la merde ici et ça va faire qu'aller de pire en pire²⁴!», s'emporte aussi le médiateur en janvier 2005. Ces annonces médiatiques lui posent problème, non seulement parce qu'il consi-

dère que les choses sont différentes, mais aussi parce qu'elles opèrent comme une mise en question du socle de sa légitimité: la fonction de pacificateur et les tâches induites par cette dernière. Alors que les traitements politique et médiatique des problèmes de sécurité indiquent qu'ils ne sont ni éternels ni définitivement institutionnalisés dans leurs formes actuelles, contester la véracité du discours de Nicolas Sarkozy permet à Gabi de se rassurer sur les chances existantes de maintenir son activité en l'état.

Faire l'ordre et le désordre

Dans ses usages quotidiens, le médiateur a tendance, quand il ne se passe rien, à être las et placide. En revanche, quand les esprits s'échauffent, quand une bagarre éclate dans le quartier et qu'il en est averti, ou encore quand une voisine appelle au secours parce qu'il se passe «quelque chose de grave» en bas de son immeuble, invariablement, Gabi s'enthousiasme et est prêt à «intervenir». Ce type d'événements rythme les journées, et quand ils ne surviennent pas d'eux-mêmes, il faut considérer les efforts déployés par le médiateur pour aviver les tensions et créer des conflits, sous couvert de l'intention, exprimée aux intéressés, d'«arranger les choses». Plusieurs fois, nous observons Gabi en train d'exciter les personnes présentes dans le local. Il fait, par exemple, état de choses ayant été dites ou faites contre elles, qu'il trouve condamnables et justifiables d'une sanction. Si les intéressés s'énervent, Gabi les calme et les persuade qu'il est «l'homme de la situation» pour régler le pro-

blème. Il prend son téléphone, se montre insultant, menace de «venir tout casser!». L'agressivité du Portugais relève, au moins en partie, de la nécessité éprouvée d'empêcher la réalisation des espoirs collectifs de baisse de la délinquance et de retour au sentiment de sécurité. On comprend mieux, dès lors, les balancements de Gabi entre une attitude hostile et une bienveillance ostentatoire à l'égard des forces de l'ordre, ses oscillations entre une posture dénonciatrice des faits de délinquance et une pratique conciliante avec les égarements et les dérapages de «ses» jeunes.

Le travail de captage des tensions sociales locales est inutile lorsque Gabi se sent agressé et victime d'injustice. Là, il se considère d'emblée légitime pour agir, de manière à, comme il le dit souvent, «que ça soit mieux pour nous». Il a un discours violent quand certains des jeunes expriment vivement leur agacement, à la suite d'un contrôle d'identité ou d'une interpellation jugés injustifiés. De nombreux usagers attendent de Gabi qu'il les protège. Être identifié comme «un gars du CLEC» a une importance considérable, puisque cette caractéristique peut leur éviter les contrôles d'identité à répétition et la suspicion policière. Dans les moments où cette qualité est inopérante pour «les p'tits», Gabi se mue en porte-parole de la cause juvénile et promet «que le quartier va brûler» ou encore que «tout va exploser», parce que «les jeunes, ils en ont marre!». Sa colère est également générée par le sentiment que les efforts consentis ne payent pas: les démarches pour accéder à un local confortable

sont infructueuses. Parfois, Gabi, avec « les jeunes » et d'autres camarades, sortent dans la rue et insultent les passants et les habitants des appartements environnants. Le Portugais dit, un soir d'hiver de la fin de l'année 2004: « Je vais encore leur montrer mon cul, s'il faut, à ces connards! ». Dans le temps de l'enquête, la police intervient à plusieurs reprises à la suite d'appels de voisins se plaignant d'insultes et de tapages nocturnes. Là, l'institution a moins le statut de partenaire de la police que celui d'instance d'opposition à ses méthodes et à ce qu'elle incarne. Compte tenu de ses attitudes ambivalentes et quelquefois ambiguës, si Gabi est jugé capable de participer à la sécurité et que cette compétence justifie la bienveillance des autorités, il est en même temps désigné comme quelqu'un de potentiellement dangereux. Sa pratique de l'espace local a aussi des effets perturbateurs. Rendre possible l'accès à un local plus confortable reviendrait de fait à ratifier ces comportements jugés incorrects. Il s'agit donc de se mettre à bonne distance du CLEC, pour continuer à bénéficier des avantages constitutifs de

la position de Gabi tout en excluant, ce qui impliquerait en outre un coût financier, de cautionner totalement sa pratique.

L'impossible normalisation du CLEC

Les autorités locales, en rendant possible, constante et durable la position ambivalente et précaire du Portugais, souvent jugé menaçant et dangereux, prennent une part de responsabilité dans les formes d'insécurité qu'il est capable de générer pour la population locale. La tolérance à son imprévisibilité est le prix à payer pour le maintenir en état d'être plus un complice qu'un ennemi, plus un « policier » qu'un délinquant, mais aussi plus un informateur privilégié qu'un travailleur social traditionnel armé pour imposer une culture institutionnelle et un traitement des problèmes sociaux plus distant vis-à-vis de cette demande de collaboration.

Rester le complice de la politique sécuritaire locale

C'est par la soumission quasi inconditionnelle aux usages différenciés de son offre que le médiateur s'ajuste aux nécessités des jeunes démunis de l'espace local, en même temps qu'il répond aux attentes, tant politiques et policières, générées par les ressources locales spécifiques qu'il détient. Mais comment, pour le CLEC, devenir un partenaire de la politique de la ville, disposé à accepter le soutien des personnels d'encadrement locaux, et notamment celui de l'équipe de développement local, quand l'institution représente pour son *leader* l'unique espace de pouvoir sur les choses et sur les personnes, et que,

partant, la crainte d'être dépossédé de ses attributions est déterminante dans ses manières de faire? Mais aussi, comment devenir un allié de la police quand le quotidien se structure autour de relations de sociabilité avec des jeunes en attente de protection face aux sanctions policières et judiciaires? Pour maintenir le CLEC en activité, il s'agit, pour Gabi, de ne pas décevoir ces mondes socialement différenciés: son succès dépend donc de sa capacité à concilier bonne volonté sécuritaire et action de défense des intérêts des jeunes usagers de l'institution.

Au printemps 2005, l'adjoint à la sécurité organise pour les jeunes la Journée de la citoyenneté. À l'issue des jeux et des concours, l'équipe formée par le public du centre social remporte le premier prix. Le CLEC arrive en troisième position. Lors de la remise des récompenses, l'organisateur exprime sa crainte que le mécontentement de Gabi et de « ses » jeunes les rende agressifs. Dans le but d'anticiper une montée de violence, l'adjoint à la sécurité leur offre des places pour le prochain match du Paris St-Germain, le principal club de football de la capitale, au Parc des Princes. Ce procédé révèle que le médiateur, qu'il est possible d'instrumentaliser, peut aussi être en position de force. Ici, l'usage de l'institution a pour contrepartie nécessaire la prise en considération effective du pouvoir détenu par Gabi de provoquer des crises, des conflits ou des affrontements. L'élu reconnaît au Portugais une compétence d'imprévisibilité et compose avec elle, de sorte qu'elle ne constitue pas un inconvénient

contraignant de façon trop considérable les formes de soutien et de légitimité qu'il lui accorde.

Des attentes et des espoirs divergents pour l'institution

En 2002, plusieurs acteurs du travail social local réagissent aux inquiétudes et aux interrogations que suscite Gabi. Acteurs associatifs et représentants de la police et du Parquet de Paris sont invités à venir réfléchir au cas du médiateur. Des membres des structures d'encadrement juvénile mettent l'accent sur les aspects «délirants» de ses manières de faire. Pour certains acteurs locaux de la jeunesse, Gabi est illégitime dans sa fonction. Ce dernier n'est pas diplômé, et la pédagogie enseignée dans les institutions de formation au travail social, comme les préceptes élémentaires du domaine de l'animation, lui sont totalement étrangers. C'est pourquoi la présence d'un travailleur social ou d'un animateur socioculturel qualifié à ses côtés est jugée à la fois salutaire et urgente. Dans le même temps, des policiers soulignent l'efficacité du discours tenu par Gabi aux jeunes. Par ailleurs, deux juges d'application des peines, qui éprouvent des difficultés considérables à trouver des structures accueillant des jeunes, disent qu'ils ont besoin que Gabi continue à être hospitalier avec les condamnés à des peines en milieu ouvert.

Le médiateur continue à travailler selon les mêmes modes opératoires jusqu'à l'intervention du délégué de l'État de la mission Politique de la ville de la Préfecture de Paris²⁵. C'est le major Beloch qui informe le fonctionnaire de la situation de Gabi. Le

policier regrette tant la solitude du Portugais dans la structure que son statut de bénévole. Le représentant de la Préfecture de Paris prend connaissance du fait que la quasi-totalité de l'activité de l'institution repose sur les épaules de Gabi. On lui fait aussi part de son incapacité à se «détacher» de «ses» jeunes. Pour y remédier, le délégué de l'État propose au Portugais d'accepter un emploi d'adulte-relais²⁶ dans un centre de formation de football situé à Orly, au sud de Paris. Il assure à Gabi que cette opportunité ne remet pas en cause son activité au CLEC. Celui-ci voit cette proposition comme une manœuvre destinée à le mettre «hors d'état de nuire» à la jeunesse. Pour défendre ses intérêts, le Portugais «compte sur les jeunes». Il espère une massive et violente manifestation de soutien qui empêcherait ce «malheur» d'arriver. Les représentants de la politique de la ville se heurtent aux raisons affectives de l'engagement du médiateur : celui-ci est largement déterminé par son identification aux difficultés rencontrées par les jeunes. Il ne veut pas «les abandonner» pour leur faire subir, à leur tour, ce dont il estime avoir été victime pendant sa jeunesse : le manque de personnes disponibles pour lui. Gabi répète à loisir, à propos des jeunes, qu'«il ne faut jamais oublier qu'ils ont des problèmes, et qu'on est pas là pour les enfoncer encore plus!». «Je vais aller voir comment ça se passe et après je refuserai!», annonce le médiateur. C'est effectivement ce qu'il fait.

Les interlocuteurs de Gabi n'ont qu'une vue partielle de ses pratiques d'encadrant. Cette

vision spécifique détermine des jugements plus ou moins ajustés à leurs perceptions relatives à ce qu'il doit être et faire. Son inconvénient n'embarrasse pas à un niveau égal les acteurs institutionnels et politiques ayant affaire à lui et à son travail. Sa *position-limite* est aux yeux de certains acteurs trop précieuse pour être sacrifiée au nom d'une normalisation qui remettrait en cause les bénéfices apportés par l'incertitude de son statut et de ses attributions. Au moment de cette crise, les élus que nous rencontrons expriment leur méconnaissance des tractations en cours relatives à l'embauche du Portugais dans un centre de formation. Ils multiplient, en revanche, les compliments à son endroit.

Au printemps 2005, le propriétaire du local, en raison d'impayés de loyers, menace Gabi de provoquer son expulsion. Et les organismes financeurs, lassés d'attendre les rapports d'activité du CLEC et les projets de financement, indiquent au médiateur qu'il est susceptible d'être privé de subventions. Le major Beloch, déçu par son refus de s'engager, décide de «prendre ses distances». Le délégué de l'État à la politique de la ville prend la même position. Durant l'été 2006, le propriétaire du local finit par obtenir le départ de l'association. Au cours de cette même période, à la suite des menaces qu'il a proférées à un jeune du quartier, Gabi est placé durant plusieurs jours en détention provisoire. Au début de l'automne 2006, dépossédé de son lieu de vie principal, il reprend son activité, en attendant la possibilité de «remonter» une association. Son mode d'inscription dans la vie

sociale n'est, au final, que partiellement modifié : à la limite, la rupture avec la vitrine institutionnelle met à jour les ambivalences et les ambiguïtés de la fonction du médiateur, que le titre d'acteur associatif rendait moins perceptibles et identifiables. Désormais, Gabi « travaille » essentiellement dans la rue. En agissant de la sorte, il continue à faire ce que ceux qui le sollicitent encore attendent de lui.

* * *

Notre contribution à l'analyse de l'administration de la sécurité dans les quartiers populaires montre les usages d'une institution d'encadrement investie par des groupes d'acteurs locaux ayant, face à ce « problème », des intérêts contradictoires à protéger et à valoriser. En même temps qu'elle est désignée comme une force de paix sociale légitime par les pouvoirs publics, la structure est envisagée par les jeunes usagers comme une instance capable d'atténuer les effets de leur appartenance au cœur de cible de la politique sécuritaire²⁷. Et en même temps qu'il occupe une fonction de pacificateur, le comportement agressif de Gabi le désigne

comme un homme dangereux. En somme, si son rôle sur le plan de la sécurité est fortement déterminé par la participation au traitement de l'insécurité diagnostiquée par les pouvoirs locaux, celui-ci est aussi défini par l'action de « pacification » du quotidien des habitants.

En tant que victime de l'« exclusion », Gabi fait partie des populations particulièrement visées par les politiques sociales. Ce sont les habitudes de vies liées à sa condition précaire qui le conduisent à cet investissement spécifique dans l'action sociale. À la fin des années 1990, c'est ensuite grâce aux possibilités offertes par la politique de la ville qu'il accède à cette fonction singulière qui le fait circuler entre d'un côté des catégories de population très vulnérables et de l'autre, les représentants de l'intérêt général. C'est en prenant au sérieux les propriétés sociales et le répertoire d'action du médiateur que nous rendons raison des différents sens déposés en son *offre*. Il faut tirer les enseignements de l'émergence de cette figure de l'action sociale *coincée* entre le parti de la lutte contre l'insécurité et la défense des jeunes désignés comme en étant ses principaux responsables. L'effet de convenance partagée de la position du médiateur par des groupes aux intérêts si différenciés est, selon nous, hautement significatif des positions que la demande sociale produite par « l'insécurité civile et sociale » (Castel, 2004 : 92) est susceptible de produire : Gabi se sent à *sa place* dans cette position intenable. Les pouvoirs publics le mettent à contribution pour qu'il fasse, en matière de sécurité, ce

que personne d'autre ne peut faire. Et des jeunes n'ont pas d'autre alternative que de s'en remettre au médiateur pour trouver une protection.

SYLVAIN BORDIEC
Doctorant en Sociologie à
l'Université de Paris VIII-
Vincennes-St-Denis
Laboratoire Cultures et sociétés
urbaines
Centre national de la recherche
scientifique
CNRS-Pouchet

Notes

¹ Alors que notre intention est de les saisir comme objets d'études, l'usage des termes de sécurité et d'insécurité n'est pas sans risque. Dans le texte, ceux-ci ont le statut de catégories de l'action et de perception empruntées aux mondes politique et administratif. Pour résister à la tentation d'utiliser spontanément ces notions comme instruments de connaissance, la mobilisation de l'histoire sociale de leur émergence et de leurs variantes thématiques (politique sécuritaire, lutte contre l'insécurité, sentiment d'insécurité, etc.) serait précieuse. Sur ces processus, voir Rey (2002) et Robert (2002).

² Nous avons été bénévole dans l'institution pendant 10 mois. Par ailleurs, nous avons réalisé des entretiens avec chacun des acteurs cités dans le texte.

³ L'usage de la notion d'institutionnalisation permet d'appréhender la fonction de l'institution à travers les différents processus qui la constituent.

⁴ Les noms de lieux et de personnes ont été remplacés afin de préserver l'anonymat des enquêtés.

⁵ Recensement, INSEE, 1999.

- ⁶ Le Contrat de ville 2000-2006 concerne l'ensemble des quartiers parisiens intégrés à la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ceux-ci sont associés à trois dispositifs contractuels : le contrat parisien de sécurité, le contrat éducatif parisien et la convention Ville-État pour le logement des plus démunis.
- ⁷ À propos de ces figures professionnelles, voir Béhar et Estèbe (1996).
- ⁸ Ces dispositifs conduisent notamment à l'instauration d'équipes d'agents de médiation et de correspondants de nuit.
- ⁹ Le CIS dépend de la préfecture de Police.
- ¹⁰ Jean Matubian est né en 1927. Il habite dans le quartier depuis les années 1950.
- ¹¹ Pour éviter toute confusion avec nos propres expressions, les propos des enquêtés insérés dans le corps du texte sont mis entre guillemets.
- ¹² Institué par la loi du 10 juin 1983, et mis en œuvre à partir de 1984, le TIG est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement publics.
- ¹³ Mis en place par le gouvernement socialiste en 1984, le TUC est un dispositif d'accès à l'emploi (sous la forme de contrats à durée déterminée dans le secteur non marchand) destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.
- ¹⁴ Son activité auprès de la jeunesse s'organise, depuis sa rencontre avec Jean Matubian dit-il, autour de la fonction de « médiation ». C'est d'ailleurs par le terme de « médiateur » que Gabi nomme sa fonction, d'où le choix établi ici de mobiliser aussi ce mot pour désigner l'acteur. Il faut mettre en relation l'appropriation de cette notion par Gabi avec le développement, depuis le début des années 1990, des métiers dits de médiation destinés à rétablir la communication dans les quartiers populaires. À propos de l'esprit de la médiation, voir Lepoutre (2001).
- ¹⁵ Béatrice, insatisfaite de la répartition des tâches, quitte l'association en avril 2004. De nombreux bénévoles, souvent chômeurs et âgés entre 30 et 40 ans, vont s'insérer ensuite dans l'institution, mais rarement pour plus de quelques semaines.
- ¹⁶ Le major est né vers le milieu des années 1950 dans le nord de la France. Il est d'origine ouvrière.
- ¹⁷ Le 18 avril 1999, la Préfecture de police inaugure la réforme de ses services actifs en créant une Police de proximité devant installer un contact permanent avec la population. Chaque arrondissement de Paris constitue désormais une circonscription unique de Police urbaine de proximité associée au contrat parisien de sécurité. Dans ce cadre, la Mission de prévention et de communication, sous l'autorité du commissaire central, est chargée d'instaurer une communication soutenue avec les élus, les acteurs sociaux et les établissements scolaires.
- ¹⁸ Le SPIP fait partie de la direction de l'administration pénitentiaire. Sous l'autorité du juge d'application des peines, les agents de probation sont des travailleurs sociaux qui s'appuient sur les institutions locales pour y insérer les jeunes condamnés à une sanction judiciaire en milieu ouvert.
- ¹⁹ Cet élu, diplômé de Sciences-Po, est né au début des années 1960 à Paris.
- ²⁰ Ce sont les situations de proximité sociale et spatiale de Gabi avec le public jeune qui rend possible cette légitimation. Dans le recrutement des médiateurs et des animateurs dans les cités d'habitat social, les ressources de l'autochtonie sont aussi valorisées et sources de tensions. Pour l'exemple des animateurs salariés d'une cité HLM de la banlieue parisienne, nous nous permettons de renvoyer à Bordieci (2004).
- ²¹ Amanda, titulaire d'un diplôme d'études supérieures en développement social et urbain, est née en 1968 à Paris.
- ²² Le bas de la rue de la Voilière est réputé pour être un lieu de *deal* de drogues.
- ²³ Ce fils de petits commerçants est né à la fin des années 1950 en Ille-et-Vilaine.
- ²⁴ C'est en réalité Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur, qui, lors de ses vœux à la presse au début de l'année 2005, annonce « une baisse de l'insécurité ».
- ²⁵ Le délégué de l'État doit relayer l'action du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville « sur le terrain » et informer de la situation dans le quartier. La visite rendue à Gabi entre dans le cadre de cette mission. Le fonctionnaire, d'origine ouvrière, est né dans le nord de la France à la fin des années 1950.
- ²⁶ Institués en 2002, les contrats d'adultes-relais s'adressent essentiellement aux adultes sans emploi d'au moins 30 ans résidant dans un territoire prioritaire de la politique de la ville. Les personnes employées doivent assurer des missions de médiation sociale et culturelle.
- ²⁷ Il serait profitable, dans le prolongement de cette analyse, de se pencher sur les implications de l'adhésion à l'offre institutionnelle dans le rapport à l'école, à la famille et à la rue.

Références bibliographiques

- BÉHAR, Daniel et Philippe ESTÈBE. 1996. « Le chef de projet et le sous-préfet à la Ville, entre norme et projet », *Espaces et Sociétés*, 84-85 : 23-37.
- BORDIECI, Sylvain. 2004. « Entre précarisation sociale et travail social précaire. Quand l'investissement professionnel est impossible », dans Dan FERRAND-BECHMANN (dir.). *Les bénévoles et leurs associations, autres réalités, autre sociologie ?* Paris, L'Harmattan : 165-174.

Bonheurs et malheurs du « médiateur ».
Sur la fonction sécuritaire d'une institution
socio-éducative

CASTEL, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Fayard.

CASTEL, Robert. 2004. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?* Paris, Le Seuil, coll. «La République des idées».

DUBET, François. 1995. *La galère: jeunes en survie*. Paris, Le Seuil, coll. «Points».

LEPOUTRE, David. 2001. «La photographie volée. Les pièges de l'ethnographie en cité de banlieue», *Ethnologie Française*, 31: 89-103.

POUPEAU, Franck. 2002. «La peur du gendarme. Notes sur la politique sécuritaire d'une ville ordinaire», *Sociétés et Représentations*, 15: 391-407.

REY, Henri. 2002. «La sécurité dans le débat politique» dans Laurent MUCCHIELLI et Philippe ROBERT (dir.). *Crime et sécurité, l'état des savoirs*. Paris, La Découverte: 25-32.

ROBERT, Philippe. 2002. *L'insécurité en France*. Paris, La Découverte, coll. «Repères».